



POURQUOI TANT D'ACHARNEMENT A TUER L'HOMME LIBRE ?

Dr Jean-Paul JACQUES

Février 2017 - 07

Mes Chers Confrères libéraux,

Notre Art de Soigner riche de liberté et de diversité est menacée de toute part. Nous subissons des attaques en règle, sournoises hostiles et destructrices depuis des années, par des armées insoupçonnées. L'objectif non déclaré, est simple : Stop à la médecine libérale !

Une première armée politique et dogmatique est en marche depuis longtemps : avec comme objectif : asservir cet être hybride, libre depuis Hippocrate, défendant son patient mieux que n'importe quel homme politique ? Un être qui a su garder la confiance de ses malades sans aucune formation en école de communication. Vous savez ces écoles qui fleurissent pour repêcher les incapables, payantes bien sûr et qui n'ont d'autre choix que de délivrer un diplôme clinquant fait pour impressionner les asservis.

Une deuxième armée universitaire. Celle-là même qui nous a formé, a œuvré lentement à côté des ministères, pour modifier le socle même de notre art : notre formation. Enviée par tous jusqu'en 1990, nos Facultés de Médecine refusent toute mise en conformité avec l'évolution des formations Européennes (pour tout spécialiste européen : deux ans de tronc commun de médecine interne et 4 ans de formation en spécialité exclusive). Pire l'Université propose un décalage à la baisse avec pour notre spécialité : un cursus court, la perte de certaines spécificités de pratique (endoscopie dite de 2° niveau, nutrition, hépatologie dite de 2° niveau). Le mauvais maître a toujours eu peur des qualités potentielles de son élève !

Une troisième armée financière en place depuis 1990. Mise en place par décision suicidaire, puisqu'elle permet à des investisseurs étrangers de profiter directement de nos impôts. Les fonds de pensions et autres groupes financiers spolient les patients et les médecins des lieux de soins où ils doivent se rencontrer pour en faire des machines à cash sans risque. En effet, grâce à l'assurance maladie, le patient est toujours solvable. Dans ces usines à soins le médecin n'est plus écouté, ne décide plus rien et subit des organisations totalement kafkaïenne, construite avec pour seul objectif (derrière des litanies mielleuses de transparence et de qualité) le seul profit immédiat !

Et voilà une quatrième armée, en route, inattendue : La FHF : Syndicat en charge de l'Hospitalisation Publique !!!!, Ce syndicat « public » veut définir l'organisation de la médecine « libérale » ??? Audiar disait que « *les c...osent tout, c'est même à cela qu'on les reconnaît* ». Il fallait oser ... se mêler ainsi de ce qui ne vous regarde absolument pas !!

Et presque en même temps passe en catimini un petit décret signé MST ! Lisez ce texte du J.O. du 31 janvier. Faites le point en ce jour de tempête.

Ces Quatre-là ont tout inventé depuis 30 ans : L'inversion de la charge de la preuve, l'accréditation des pratiques à risque, puis le principe de précaution et maintenant le principe de nuisance. Une fois lu ce texte au JO du 31 janvier, il faudra savoir ce que nos assureurs en pensent. Une analyse de leur part ne doit pas tarder. Les questions sont multiples. Ces nouvelles « plaintes » au « guichet » de l'ARS seront-elles rejetées systématiquement ou serons-nous coupables d'embêlée ?

Quel impact financier sur nos primes d'assurance ? Quel impact psychologique sur notre exercice.

Il nous restait le plaisir et l'honneur de soigner. Et Même cela ils veulent nous le prendre ???

Soyez maudits tous pour tant de dogmatisme d'incompétence et de veulerie.

Gardons en tête le proverbe chinois : « Asseyons-nous au bord de la rivière nous verrons passer le cadavre de notre ennemi »

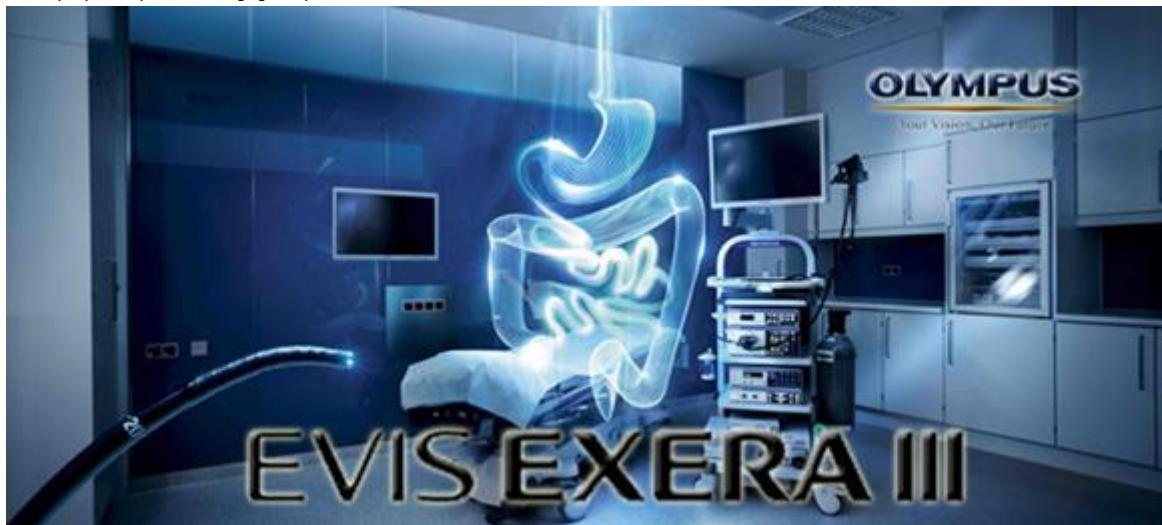
Seul problème : Restera-t-il assez de place pour laisser passer l'eau !!!

Dr Jean-Paul JACQUES

Février 2017 - 07



«Les propos exprimés n'engagent que leurs auteurs à l'exclusion de ses annonceurs»



Rédacteur en Chef : Dr Franck DEVULDER

Directeur de publication : Jean-Fabien REY

Editions DUREY

706, Chemin du Suy Blanc - 06610 LA GAUDE

Tél. : 04 92 27 38 87 - Fax : 04 92 12 81 18

Pour recevoir correctement notre newsletter, il est conseillé d'ajouter notre email dans vos expéditeurs autorisés et/ou dans votre carnet d'adresses. **Consultez l'aide en ligne.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant ainsi que, le cas échéant, d'un droit de rectification sur simple demande à CCC. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, **suivez ce lien.**